P617

FONDAMENTAUX JURIDIQUES ET D'ASSURANCE DE L'EXPERTISE BÂTIMENT

Cette formation traite des pathologies de la construction et des bases techniques, juridiques et d'assurances nécessaires à l'activité de l'expert bâtiment.

Objectifs opérationnels

- **Utiliser les bases techniques, juridiques et d'assurances nécessaires à l'activité de l'expert bâtiment**

Public Concerné

- Collaborateurs des cabinets d'expertise
- Techniciens, gestionnaires de sinistres
- Gestionnaires de patrimoines immobiliers des secteurs habitation, tertiaire, commercial ou industriel

Durée

35.00 Heures **5** Jours

Prérequis

Suivre cette formation réclame l'expérience technique dans le domaine de la construction.
Avant la formation, un travail de lecture personnelle du fascicule « *Expert Bâtiment, therminologie de la construction* » est demandée aux participants.

Parcours pédagogique

Fondamentaux juridiques de l'expertise
- Description du bâti : précision du vocabulaire
- Droit civil
- Urbanisme : autorisations, servitudes
- Contrats et procédures
- Différentes formes de contrats : marchés, commandes, baux, ventes
- Organisation judiciaire
- Pièces de procédures
- Bases de l'assurance construction
- Lecture et exploitation des contrats

Les assurances IARD
- Incendie, dégâts des eaux, tempêtes, vol, électricité
- Rôle de l'expert
- Conventions de règlement
- Études de cas

Cette formation est une composante du parcours "Métier Expert Bâtiment" (Référence : P650)

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES
Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices d'application et d'études de cas.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES
Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.
Le fascicule de «*Expert Bâtiment, therminologie de la construction* » préparatoire à la formation est envoyé par mail 15 jours avant la formation

chaque participant.

MOYENS TECHNIQUES
La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :
• Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
• De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
• De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
• D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

Qualification Intervenant(e)(s)

Les Co-Intervenants sont des formateurs qualifiés et expert judiciaire, avocat spécialisé ingénieur BTP.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES
Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.
Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.
La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS
Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation
Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com